



INFOS SANITAIRES n°74
28 Avril 2014



INFORMATION

MYOPATHIE ATYPIQUE

BILAN AU 24 AVRIL EN FRANCE



A la date du 24 avril 2014, **21 cas compatibles** avec le diagnostic de la Myopathie Atypique ont été déclarés au RESPE par les vétérinaires sentinelles : 1 cas dans l'**Allier (03)**, 1 cas en **Corrèze (19)**, 1 cas dans l'**Eure (27)**, 2 cas dans l'**Eure-et-Loir (28)**, 1 cas dans le **Gers (32)**, 1 cas dans l'**Hérault (34)**, 1 cas dans le **Morbihan (56)**, 7 cas dans l'**Oise (60)**, 2 cas dans le **Puy-de-Dôme (63)**, 1 cas dans les **Pyrénées Atlantiques (64)**, 2 cas dans les **Yvelines (78)** et 1 cas à la **Réunion (974)**.

Plantules de la graine d'érable sycomore (ACER PSEUDOPLATANUS)

Les cas de myopathie atypique du printemps sont là !

Suite à des recherches réalisées actuellement (résultats préliminaires non publiés), l'équipe AMAG (Atypical Myopathy Alert Groupe) confirme la présence de la toxine responsable de la myopathie atypique dans les plantules (i.e. les germes de la graine d'érable ; cf. photos) de l'Acer pseudoplatanus (= érable sycomore) (<http://www.myopathieatypique.fr/etiologie/>) et constate ces derniers jours une recrudescence du nombre de cas. Donc, il est primordial d'éviter que les chevaux ingèrent ces plantules. Il est important de parcourir votre prairie pour vous assurer qu'elle ne contient pas ces plantules mais si c'est le cas, vous pouvez éventuellement tenter de les tondre (en ramassant l'herbe !) ou de les brûler.

Si vous avez connaissance d'un cas, l'équipe AMAG vous remercie de bien vouloir le déclarer

- en tant que propriétaire, via le lien <http://www.myopathieatypique.fr/declarer-un-cas/questionnaire-propretaire/>

- en tant que vétérinaire, via le lien <https://www.myopathieatypique.fr/espace-professionnels/formulaire-veterinaire>

Si vous manquez de temps, vous pouvez faire une déclaration rapide via le lien (et compléter votre déclaration par la suite) : <http://www.myopathieatypique.fr/declarer-un-cas/primo-declaration/>

Étude en cours

Nous vous informons également qu'une étude conjointe entre le RESPE et l'AMAG est en cours sur la myopathie atypique.

Pour cette raison, les vétérinaires sentinelles sont invités, lors de suspicion de Myopathie Atypique, à prélever un ou 2 tubes secs et à les adresser au LABO Frank Duncombe. Les tubes seront conservés pour l'évaluation de nouvelles méthodes diagnostiques.

Et les propriétaires d'équidés victimes de la Myopathie Atypique sont invités à collecter et congeler (- 20°C) les plantules issues de graines d'érable sycomore retrouvées dans leurs pâtures. Ces échantillons, tout comme le sang, seront utilisés à des fins de recherche sur la toxine. Ils seront collectés ultérieurement à domicile par les techniciens en charge de l'étude.

Pour un complément d'informations, contactez le RESPE au 02 31 57 24 88